

Un nouvel outil d'aide au repérage local des copropriétés fragiles



Une aide au repérage des copropriétés fragiles est proposée aux territoires. Il s'agit d'un outil statistique qui permet une détection de ces copropriétés à l'échelle de la section cadastrale. Les collectivités locales pourront demander aux DREAL et DDT des extractions des fichiers d'aide au repérage pour leur territoire. Elles devront signer des actes d'engagement pour leur utilisation.

Issu d'une démarche conjointe de l'Anah et de la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature,

ce nouvel outil a permis l'évaluation de 520 000 copropriétés, soit 7 millions de logements. Un dossier lui est consacré dans le nouveau numéro des « Cahiers de l'Anah ». [En savoir plus](#)

310 M€

C'est le montant des subventions distribuées par l'Anah en 2012, dont plus de 98 M€ ont été attribués aux propriétaires bailleurs en contrepartie de loyers conventionnés.

AGENDA

JANVIER

30 : Cérémonie des vœux de l'Anah.

FÉVRIER

1er : Publication du rapport annuel sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre.

6, 7 et 8 : réunions DDT/DREAL organisées par l'Anah.

25 : 3èmes Assises nationales de l'éco-rénovation dans l'habitat, organisées par les professionnels de l'habitat. [En savoir plus](#)

MARS

26 : Journée du Forum des Politiques de l'Habitat Privé. [En savoir plus](#)

ACTUALITÉS

L'Anah se mobilise pour favoriser le recrutement des ambassadeurs de l'efficacité énergétique.



L'Anah accompagne les collectivités locales et les associations qui recrutent de jeunes ambassadeurs de l'efficacité

énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». « Emplois d'avenir », ceux-ci ont pour rôle de repérer et d'aider les ménages à réaliser des économies d'énergie.

L'accompagnement proposé par l'Agence consiste tout d'abord à définir les missions des ambassadeurs : tenue de permanences d'information sur « Habiter Mieux » mais aussi visites à domicile. L'Anah met également à disposition des employeurs des outils méthodologiques et pratiques pour faciliter la prise de poste des ambassadeurs. Dès à présent, des documents sont disponibles. [Pour les télécharger et en savoir plus, cliquez ici.](#)

Copropriétés dégradées : une mission confiée au sénateur Claude Dilain



La ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, a confié fin décembre une mission sur le sujet des copropriétés dégradées à Claude Dilain, sénateur de la Seine-Saint-Denis et membre du conseil d'Administration de l'Anah.

À LIRE

Observatoire National 2012 - Charges de copropriété



Il s'agit, dans la suite du rapport de Dominique Braye, président de l'Agence, de formuler des propositions qui pourront être reprises dans le cadre de la future loi logement et urbanisme, examinée au début de l'été 2013.

Subventions Anah : actualisation des plafonds de ressources



Subventions Anah : actualisation des plafonds de ressources

L'état du logement en 2010



Au 1er janvier 2013, les plafonds de ressources pour l'attribution des aides de l'Anah aux propriétaires occupants ont été revalorisés de 1,69%.

Pour être éligibles aux aides de l'Agence, les propriétaires occupants doivent disposer de ressources inférieures à certains plafonds revalorisés annuellement, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Ces plafonds sont applicables aux propriétaires occupants et aux personnes assurant la charge des travaux. Ils concernent également les locataires, les propriétaires non-occupants modestes qui hébergent à titre gratuit un ménage aux faibles revenus, ainsi que les bénéficiaires de l'aide à la solidarité écologique du programme « Habiter Mieux ». [En savoir plus](#)

Les Cahiers de l'Anah rénovés !



Plus compacts, plus carrés, plus modernes, « Les Cahiers de l'Anah » font peau neuve ! En ce début d'année, le magazine de l'Agence change de formule éditoriale et graphique. Ses atouts ? Une iconographie plus riche et de nouvelles rubriques pour un magazine toujours plus proche des territoires et des acteurs de terrain.

Au sommaire de ce numéro de rentrée, un dossier consacré aux outils opérationnels de prévention en copropriété, un entretien avec Cécile Dufлот et une rubrique « territoires » étoffée.

Pour découvrir la nouvelle formule et l'intégralité des contenus du numéro de janvier, cliquez [ici](#).

ILS ONT DIT

"La loi sur l'urbanisme et le logement permettra de lever de nombreux freins à la construction, de mieux réguler les loyers, de lutter plus efficacement contre l'habitat indigne. (...) Cette loi renforcera l'efficacité des leviers permettant d'atteindre les objectifs en matière de logements sociaux. Elle sera présentée en conseil des ministres en juin. Le Gouvernement poursuivra parallèlement ses travaux pour favoriser l'effort de construction privée et mettre en place le plan annoncé pour la rénovation thermique des habitations. Ces mesures auront également un effet positif sur l'emploi."

Déclaration du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, lors du Conseil des ministres du 3 janvier 2013.

DIRECTRICE DE PUBLICATION Isabelle Rougier **REDACTRICE EN CHEF** Hilda Schmit
CONTACT communication@anah.gouv.fr

[Gérer votre abonnement](#)

« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : communication@anah.gouv.fr »